

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 16 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,

Le seize juin

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2015

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane*, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France, M. ALBORGHETTI Francis, M. DE MEAUX Emmanuel

ABSENTS : néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. BLANCHON Frédéric

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

*Mme MATRAY Morgane est arrivée en cours de séance et n'a pas pris part au vote des points suivants :

- ajout de deux dossiers à l'ordre du jour
- adoption du Compte-rendu de Conseil Municipal du 12 mai 2015
- régie de recette et régie d'avance : indemnité de responsabilité du régisseur.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de deux dossiers à l'ordre du jour :

* Finances : Participation des annonceurs dans le bulletin municipal pour l'année 2015

* Versement d'un don sous forme de subvention exceptionnelle à l'Association « en marche pour

PAOLINA »

* Intervention du dispositif Brigades Vertes année 2015 - contrat d'offre de services

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

A L'ORDRE DU JOUR

Adoption du Compte-rendu de Conseil Municipal du 12 mai 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 12 mai 2015.

Régie de recettes et régie d'avances : indemnité de responsabilité du régisseur

1 - régie de recette

- VU l'arrêté du 30 janvier 1984 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des brochures du pré-inventaire des Monuments et Richesses Artistiques de MARCILLY D'AZERGUES ;
- VU l'arrêté du 27 avril 2009 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1984 en y ajoutant l'encaissement des « droits d'entrée et boissons relatifs à l'organisation de spectacles » ;
- VU la décision du Conseil Municipal en date du 12 mai 2015 en nommant Madame MERCIER Véronique, rédacteur exerçant les fonctions de secrétaire de mairie en tant que régisseur titulaire et Madame Marie-Jeanne GEFFROY, Maire-Adjoint en tant que régisseur suppléante.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la responsabilité qui incombe au régisseur titulaire, il propose de lui accorder une indemnité de responsabilité annuelle dans la limite des maxima fixés par arrêté du 03 septembre 2001, à savoir 110 euros correspondant au montant maximum qui peut être alloué pour un montant de recettes encaissées inférieures à 1220 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde au régisseur titulaire, Mme MERCIER Véronique, une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110 euros conformément au barème en vigueur, à compter du 12 mai 2015.

2-régie d'avances

- VU l'arrêté du 06 juin 1989 instituant une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses en raison de leur urgence ou de leur faible montant (petites fournitures, petit matériel, frais divers etc...);
- VU la décision du Conseil Municipal en date du 12 mai 2015 en nommant Madame MERCIER Véronique, rédacteur exerçant les fonctions de secrétaire de mairie en tant que régisseur titulaire et Madame Marie-Jeanne GEFFROY, Maire-Adjoint en tant que régisseur suppléante.

Monsieur le Maire précise qu'en raison de la responsabilité qui incombe au régisseur titulaire, il propose de lui accorder une indemnité de responsabilité annuelle dans la limite des maxima fixés par arrêté du 03 septembre 2001, à savoir 110 euros correspondant au montant maximum qui peut être alloué pour un montant de recettes encaissées inférieures à 1220 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde au régisseur titulaire, Mme MERCIER Véronique, une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110 euros conformément au barème en vigueur, à compter du 12 mai 2015

**Mme MATRAY Morgane arrive en cours de séance et prend part aux votes ci-après.*

Construction du groupe scolaire - maîtrise d'œuvre : choix de l'attributaire

Monsieur le Maire rappelle la consultation en procédure adaptée restreinte avec publicité pour la mission de Maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un groupe scolaire comprenant cinq classes dont une classe en tranche conditionnelle pour la réalisation des travaux ;

Considérant l'analyse des offres établie conformément aux critères définis dans le règlement de consultation de Maîtrise d'œuvre ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris en compte le classement des offres :

- 1- agence 2BR
- 2- SERIZIAT
- 3- MEGARD Architectes

et après en avoir délibéré, par **3 « abstention » et 12 voix « POUR »**,

- **DECIDE** de retenir l'offre présentée par l'agence 2BR et son groupement, situé 582 allée de la Sauvegarde à 69009 LYON

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement retenu, selon tableau ci-dessous et ce, notamment via le mandataire, SEMCODA, dûment habilité à cet effet par le marché de maîtrise d'ouvrage délégué.

Mission	Groupement	Montant des honoraires exprimés en € H.T
Maîtrise d'Oeuvre	Architecte mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre et OPC : Agence 2BR BET Structure : COGECI BET Fluides : BETICS Economiste : Stéphane LE ROY BET Cuisines : TROIS C	167 200.00 € H.T.

Construction du groupe scolaire : sollicitation du Conseil Départemental du Rhône pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du contrat triennal 2015 en cours et à intervenir pour les tranches 2016-2017-2018

La parole est donnée à Georges BELET qui dit s'être rendu à la Maison Départementale du Rhône pour faire un point sur le contrat pluriannuel 2010-2012 mis en place par l'ancien canton puis transféré à la M.D.R. de Anse. Il précise que sur ce contrat, reste au profit de la Commune de Marcilly un montant de dépenses subventionnables s'élevant à H.T. 68 025 €, avec un taux subventionnable de 20 %.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transmettre un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Rhône, pour la tranche 2015, d'un montant subventionnable de 68 025 € H.T., au taux de 20 %, et, de solliciter le Conseil Départemental du Rhône pour l'inscription de la commune au contrat triennal à intervenir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2012 mis en place dans l'ancien canton et pour lequel la Commune de Marcilly peut prétendre à une subvention maximale à hauteur de 13 605 € pour le dossier énuméré ci-dessus ;

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour l'inscription de la commune dans le cadre d'un avenant ou dans le cadre d'un nouveau contrat triennal à intervenir, afin que les dépenses d'investissement concernant les tranches suivantes : 2016-2017 et 2018 soient prises en compte ;

Construction du groupe scolaire : sollicitation de Monsieur le Préfet du Rhône pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) exercice 2016

La commune ayant une population inférieure à 2 000 habitants et dont le projet d'investissement concerne la construction d'un groupe scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter Monsieur le Préfet pour l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2016

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une aide au titre de la D.E.T.R. auprès de Monsieur le Préfet du Rhône ;

- **SOLLICITE** la D.E.T.R. au taux maximum ;

- **DIT** qu'un dossier de demande de subvention sera transmis en Préfecture, début d'année 2016.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il va étudier, avec Monsieur Georges BELET, la possibilité d'un prêt à taux zéro que propose la Caisse des Dépôts et Consignations aux communes pour éviter que ces dernières fassent l'avance de la TVA sur leurs opérations d'investissement et qu'elles remboursaient deux ans après, lors du versement du Fonds de Compensation de T.V.A..

Finances : décision modificative n° 02 au Budget Primitif 2015

Monsieur le Maire précise que, sur les conseils de Madame la Trésorière, il serait souhaitable de créer une opération d'investissement à compter du budget primitif 2015 ; cette opération correspondrait à l'ensemble des dépenses : transactions foncières, études, travaux, acquisitions

mobilières et immobilières aboutissant à la réalisation de l'ouvrage « groupe scolaire » mais aussi, à l'ensemble des recettes versées au titre des subventions d'équipement. L'opération ainsi définie portera jusqu'à son achèvement la codification qui lui a été donnée et peut ainsi être suivie de manière individualisée sur les documents budgétaires (budget primitif, décision modificative, compte administratif).

Il propose de créer la codification suivante :

Opération 01 « construction d'un groupe scolaire »

De transférer les crédits budgétaires comme suit :

BUDGET PRINCIPAL BP 2015	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Section d'investissement				
<u>Dépenses - chapitre 20</u> Article 2031 frais d'études		- 70 000.00 €		
<u>Dépenses - chapitre 23</u> Article 2313 immos en cours- constructions		- 40 447.00 €		
<u>Dépenses - opération 01</u> Construction d'un groupe scolaire	+ 110 447.00 €			
<i>Sous-total.....</i>		- 110 447.00 €		
TOTAL GENERAL.....		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la création de l'opération 01 en section d'investissement intitulée « construction d'un groupe scolaire » ;
- **AUTORISE** le transfert de crédits énumérés ci-dessus.

Finances : prêt relais Caisse d'Epargne A0114037 : remboursement en totalité par anticipation

Monsieur le Maire explique qu'en février 2014, la commune a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, un prêt relais de 200 000 euros, à taux fixe à remboursement de capital in fine, pour financer l'acquisition de parcelles de terrain dans le cadre de l'aménagement du centre du village et plus particulièrement du projet de construction d'un groupe scolaire.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser ce prêt en totalité et par anticipation, sans indemnité comme le prévoit l'article 12 du contrat susvisé.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au remboursement anticipé du prêt susvisé d'un montant total de 200 000 euros à la date du 15 juillet 2015, et ce, sans indemnité.
- **DIT** qu'une demande de remboursement anticipé arrêtée sera transmise à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes - gestion crédits, 10 rue Hébert 38 000 GRENOBLE,
- **DIT** que ce remboursement sera effectué par virement sur un compte spécifique du prêteur.

Tarifs Temps Activités Péri-scolaires (T.A.P.) année scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires a nécessité et nécessitera pour la rentrée 2015/2016, de faire appel à plusieurs intervenants extérieurs dont :

- *activités sports (primaire) et motricité (maternelle)* : « Galipette Motricité », représentée par Mme Nathalie HERZOG
- *activité « sensibilisation au développement durable »* : Mme Jany LESEUR ESCALA,
- *activité graphisme et impression* : atelier Jean-Bernard ROSELEN,
- *Activité sports* : Terya,
- l'association Marcilloise « Croq & Jeux » qui mettra à disposition Mme Patricia TRASTOUR pour des activités de travaux manuels et de jeux de société et pour laquelle une subvention communale sera versée dans le courant de l'année scolaire, en dédommagement des frais occasionnés par la mise à disposition de cet agent.

Monsieur le Maire souligne l'augmentation du nombre d'ateliers afin de diminuer le nombre d'enfants par groupe.

Après avoir fait le bilan financier de l'année scolaire 2014/2015 et afin de pallier aux dépenses de fonctionnement nécessaires à la mise en place et à la bonne gestion des activités qui seront proposées en 2015/2016, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, de demander une participation financière aux familles et soumet les tarifs suivants :

50 €/an/enfant pour deux jours d'activités

30 €/an/enfant pour un jour d'activités

Pour les familles nombreuses : Tarif dégressif à compter du 3^{ème} enfant inscrit

25 €/an/enfant pour deux jours d'activités

15 €/an/enfant pour un jour d'activités.

La parole est donnée à Marie-Jeanne GEFROY qui souligne que l'activité « musique » ne sera pas reconduite l'an prochain et qu'elle étudie la possibilité de mettre en place une activité supplémentaire basée sur l'apprentissage de l'anglais et confirme reconduire la prestation de Nathalie HERZOG pour assurer le rôle de Coordinatrice.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, le compte-rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le 1^{er} de ce mois et fait part de son mécontentement sur le paragraphe rédigé pour annoncer aux familles la modification du tarif des T.A.P. ; en effet, en aucun cas, « *cette modification est due parce que la mairie a reconnu avoir sous-évalué le coût* » mais elle est nécessaire pour augmenter les recettes qui viendront soulager les dépenses occasionnées par la diversité des ateliers proposés.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de faire appel à différents intervenants extérieurs pour assurer les activités péri-scolaires mises en place dans le cadre des T.A.P. ;
- **ACCEPTE** de demander une participation financière aux familles concernées ;
- **ACCEPTE** les tarifs « Temps Activités Péri-scolaires », suivants, applicables à l'année scolaire 2015/2016,

- 50 €/an/enfant pour deux jours d'activités
 - 30 €/an/enfant pour un jour d'activités
- Pour les familles nombreuses : Tarif dégressif à compter du 3^{ème} enfant inscrit :
- 25 €/an/enfant pour deux jours d'activités
 - 15 €/an/enfant pour un jour d'activités.
- **AUTORISE** les familles à verser leur participation en deux fois (septembre 2015 et janvier 2016) ;
 - **DIT** que cette recette sera inscrite à l'article 758 des budgets 2015 et 2016 ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis et conventions nécessaires correspondantes ;

Participation des annonceurs dans le bulletin municipal pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune propose l'insertion d'encarts publicitaires dans le bulletin municipal à raison d'une seule fois par an.

Il propose au Conseil Municipal, les formats et tarifs énumérés ci-dessous :

- | | |
|--|-----------|
| * encart publicitaire insertion format 1 page : | 350 euros |
| * encart publicitaire insertion format 1/2 page : | 200 euros |
| * encart publicitaire insertion format 1/4 page : | 125 euros |
| * encart publicitaire insertion format 1/8 page : | 85 euros |
| * encart publicitaire insertion format 1/16 page : | 60 euros |

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire comme listée ci-dessus, pour les encarts publicitaires du bulletin municipal de 2015 ;

Versement d'un don sous forme d'une subvention exceptionnelle à l'Association « en marche pour PAOLINA »

La parole est donnée à Marie-Jeanne GEFROY qui informe l'assemblée de la soirée « Théâtre » qui sera organisée le jeudi 25 juin à la salle des fêtes de Marcilly d'Azergues, par l'Association Marcilloise « les plumes terribles », théâtre improvisé par les enfants, et dont le bénéfice sera reversé au profit de l'Association « en marche pour Paolina ». Elle soumet l'idée, que parallèlement, la commune puisse faire un don pour l'Association « en marche pour Paolina ».

Monsieur le Maire donne un accord de principe et soumet cette proposition à délibération du Conseil.

Frédéric BLANCHON souligne la gratuité de la salle des fêtes pour que cette soirée puisse se dérouler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 « abstention » et 14 voix « POUR »

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros au profit de l'association « en marche pour PAOLINA » ;
- **DIT** que des crédits sont prévus au compte 6574 du budget primitif 2015.

Travaux : projet chemin des grandes terres/la Ferrandière

La parole est donnée à Frédéric BLANCHON qui informe les conseillers qu'un courrier de la commune a été adressé aux riverains pour leur faire part de ce projet de travaux sécuritaires et de réfection des voies, afin de recueillir leur avis et de retenir la solution la plus fonctionnelle et la moins pénalisante pour la majorité des utilisateurs.

9 réponses ont été enregistrées et la synthèse en ressort comme suit :

- ☞ 3 courriers dont les riverains ne se prononcent pas sur une proposition ;
- ☞ 3 courriers demandant un sens unique « voie montante » chemin de la Ferrandière et « voie descendante » chemin des grandes terres ;
- ☞ 3 courriers demandant un sens unique inversement « voie montante » chemin des grandes terres et « voie descendante » chemin de la Ferrandière.

La commission communale « voirie » lance l'étude de ce dossier en collaboration avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, afin de proposer lors d'un prochain conseil, les différents aménagements possibles.

Intervention du dispositif Brigades Vertes année 2015 - contrat d'offre de service

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** le contrat d'offre de service du dispositif brigades vertes présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente délibération, dont la durée est effective jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- **ACCEPTÉ** la participation financière (40 €/jour) demandée par intervention à la commune ;
- **ACCEPTÉ** de prendre en charge la facturation des repas consommés par l'équipe ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2015 ;

COMPTES-RENDUS RÉUNIONS SYNDICATS, ASSOCIATION, INTERCOMMUNALITE & COMMISSIONS

Syndicats : néant

Intercommunalité C.C.B.P.D.

* **Accueils de loisirs intercommunaux** : Marie-Jeanne GEFFROY ayant assisté aux réunions des 19 et 21 mai, fait ressortir que dans le bilan de l'année scolaire 2014/2015 une diminution des effectifs a été constatée. La communauté de Communes a neuf centres de loisirs en gestion directe. Le règlement intérieur de ces centres sera modifié et mis à l'approbation du prochain Comité intercommunal ; parmi ces modifications, à retenir l'uniformisation de l'âge d'inscription ramené aux 3 ans de l'enfant.

Elle reparle de la problématique des mercredis qui deviendront du « périscolaires » au même titre que les garderies et qui seront de la compétence communale ; le comité intercommunal sera sollicité prochainement pour émettre un avis à ce sujet.

* **Environnement, journée du 30 mai organisée à la CCBPD** : 8 communes présentes sur 34 invitées, une bonne représentation de la Commune de Marcilly d'Azergues ; Ghislaine GOUBEAU liste les ateliers représentés et dit que ce forum était très intéressant et diversifié par les divers thèmes abordés : développement durable, désherbage, la renouée du

Japon, l'ambroisie, la viticulture raisonnée... ce qui fût très enrichissant et très complémentaires à l'agenda21.

* **Commission « voirie » réunions des 26 et 27 mai** : Frédéric BLANCHON donne également la liste des devis qui ont été acceptés par la commune pour un montant total de T.T.C. 33 673,40 euros et dont les commandes de travaux sont lancées auprès de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées :

☞ Route des Chères : reprofilage des accotements pour rétablir la largeur de la voie à 3 mètres, création d'une aire de croisement de 20 ml par 2 m de large, création de merlon de terre et pose de balise et saignées pour évacuation.

☞ RD16E/route des Chères : réalisation d'une écluse associée à un plateau traversant pour protection du passage piétons et sécurisation du carrefour

☞ création de deux ralentisseurs chemin Janzé.

☞ création de places de stationnement dans le hameau de « Bramefond ».

* **Conseil d'école du 1^{er} juin** : Marie-Jeanne GEFROY fait un point sur la rentrée 2015/2016. L'équipe enseignante reste inchangée. Les effectifs sont en augmentation avec 62 élèves (28 maternelles, 18 en cycle 2 et 16 en cycle 3). Les activités maintenues : musique, piscine où les cours se dérouleront dorénavant au centre nautique « Aquazergues » situé à Anse, seuls les sections GS, CP et CE1 bénéficieront de 15 séances de natation prévues le jeudi.

* **Commission communale environnement Agenda21 - réunion du 16 juin** : Ghislaine GOUBEAU souligne qu'il a été décidé que la commission communale « environnement » dont le démarrage est prévu en septembre, portera le nom de « ECO CITOYENS ».

* **Temps Activités Périscolaires (T.A.P.) : réunion du 4 juin à Pommiers**

Marie-Jeanne GEFROY dit que cette réunion portait sur la réflexion des pratiques opérées dans les 34 villages concernés. De grandes disparités existent entre les communes, certaines offrent la gratuité mais n'organisent aucun atelier et les enfants sont gérés au même titre qu'une garderie ; d'autres collectivités ont mis en place des ateliers d'activités et les participations demandées aux familles vont de 30 € à 90 €/enfant/an. Elle fait ressortir que la Commune de Marcilly est plutôt bien positionnée en matière d'activités mais aussi en tarifs. Il a été porté à la réflexion des élus présents : la mutualisation des intervenants extérieurs sur plusieurs communes et la mise en place d'un planning listant toutes les interventions. Ce sujet sera abordé ultérieurement.

* **commission communale « urbanisme » du 16 juin**

1 dossier de déclaration préalable a été examiné :

Zone NH

- M. RITTON Arnaud : Isolation extérieure-crépi-crédation et changement des fenêtres-pose de volets roulants, réduction d'une porte d'entrée
Pas dans le périmètre des ABF.

* **Jury d'assises**

Marie-Jeanne GEFROY qui s'est rendue à la mairie de ANSE le 18 mai dernier donne la liste du tirage effectué au vu des listes électorales des communes, il s'agit du premier tirage valant présélection dans le cadre de la procédure de désignation des jurés pour les assises au titre de

l'année 2016. La sélection définitive se déroulera ultérieurement. Pour Marcilly, sont pré-sélectionnés : Mme Sylvie CATALAN, Monsieur Damien PARISI et Mme Jillian DE MEAUX

Réunions à fixer

Réunion de la commission voirie : mardi 30 juin 2015 à 18 h 30 en mairie ;

Réunion de la commission « Eco-citoyens » : mardi 07 juillet 2015 à 19 h 30 en mairie ;

Réunion de la commission urbanisme : mardi 07 juillet 2015 à 20 h en mairie. En août, la commission ne se réunira que si dossier urgent à traiter.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu le :

Mardi 07 juillet 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Pas de séance de conseil durant le mois d'août

Mardi 08 septembre 2015 à 20 h 30, salle du conseil

